

## Conseil Communautaire

### Que s'est-il passé après l'élection du Président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ?

Le nombre de Vice-Présidents, après votes, est arrêté à 9.

Les indemnités des élus ont également été votées. Une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'ancienne mandature a été décidée. Il n'y a eu qu'une seule abstention. L'indemnité du Président s'élèvera donc à 2 280 € par mois, celle des Vice-Présidents à 950 €, celle des membres du Bureau avec délégations à 760 € et celles des conseillers communautaires délégués à 380 €.

La délégation des compétences au Président et au Bureau communautaire est reportée à fin avril.

La séance levée, le public peut alors poser des questions. La seule intervention sera celle de notre 1<sup>er</sup> adjoint, Patrick Taupin-Gardin. Ce dernier interpelle le Président Chartier sur deux points : pourquoi décider d'une augmentation des indemnités des élus dans un contexte économique difficile et, quel est l'objectif sur l'évolution budgétaire pour la communauté d'agglomération sachant qu'une baisse significative des dotations territoriales de l'Etat est prévue.

Le Président Michel Chartier estime que la hausse des rémunérations n'est pas excessive. Elle passe d'un total de 208 000 € à 214 000 €.

En ce qui concerne l'évolution budgétaire, le Président Chartier est plutôt optimiste. Pour lui, les finances de Marne et Gondoire sont saines et la communauté d'agglomération pourra absorber la baisse de dotations. En revanche, si la diminution continue au-delà de 3 ans, des problèmes pourront se poser... Espérons que l'optimisme de Monsieur Chartier ne sera pas contrarié par une dure réalité !

L.VIEILLEDEN

## Appel au civisme des propriétaires de chien



De nombreux administrés, de tous âges et sexes, saisissent, de plus en plus fréquemment, la Mairie de plaintes relatives à la présence accrue de déjections canines sur les voies routières, trottoirs et dans les places et espaces publics notamment.

Outre que ces déjections nuisent à la salubrité et à l'hygiène publiques, ainsi qu'à la propreté de notre si beau Village - et donc à son image - elles constituent aussi un danger, pour la sécurité des piétons, notamment des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Dès

lors, les propriétaires de chien se déplaçant dans le village en compagnie de leur animal sont instamment invités à prendre toutes les dispositions, nécessaires et suffisantes, soit pour que leur chien se libère de ses déjections dans la nature environnante, soit pour que les propriétaires puissent procéder, eux-mêmes, à l'enlèvement immédiat des déchets ainsi produits sur le domaine public. Il est en outre rappelé aux propriétaires de chien qu'au sens du Code Pénal tout animal sans conducteur est considéré en état de divagation (article 412-44) réprimée par la Loi.

L. GOEMINNE

## Élections européennes

Vous pouvez d'ores et déjà noter que l'élection des représentants de la France au Parlement européen aura lieu le **dimanche 25 mai 2014**.

Le bureau de vote se trouvera à la salle des fêtes « Marie-Claude DUVAL ».

Les heures d'ouverture de vote seront de 8h00 à 18h00.

(sous réserve d'Arrêté Préfectoral)



## Base de loisirs de Jablines

Au cœur d'un berceau de verdure, la base de loisirs de Jablines s'étend sur 470 hectares.

Elle offre une multitude d'activités tout au long de l'année. Outre une plage surveillée par des maîtres-nageurs confirmés, vous pourrez vous adonner : au pédalo, téléski, football, tennis, disc-golf, mini-golf, pêche, et bien d'autres.

L'entrée est payante à partir du mois de mai.

Les deux derniers Week-End et le Jeudi de l'Ascension.

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Les Week-End jusqu'au 14 Septembre.

Habitants de Carnetin, Commune membre du GIJA (Groupement intercommunal de Jablines), vous bénéficiez d'un avantage très appréciable.

Vous pouvez retirer, en Mairie, un laissez-passer.

Pour cela, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile, et d'une photo d'identité.

Muni de cette carte, vous pourrez acheter votre timbre sur la base de loisirs au tarif unique de 4 €/par personne pour la saison. Celle-ci est valable plusieurs années.

En vous présentant en Mairie à chaque saison, on vous tamponnera votre carte, et vous pourrez de nouveau acheter le timbre pour l'année.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Vous avez également une cafétéria ouverte de 11h30 à 20h30 en saison.

De nombreux spectacles et manifestations sont également offerts tout au long de la saison.

Vous pouvez demander le programme en Mairie.



J.-M. DULIN

## Les Bouchons d'Amour

La commission fêtes et cérémonies de CARNETIN souhaite apporter un soutien concret à l'association :

### « Les Bouchons d'Amour »

#### De quoi s'agit il ?

Le but est de collecter un maximum de bouchons plastiques. Ceux-ci sont vendus en vue de les recycler, et ainsi les sommes récupérées servent à :

- Acheter du matériel pour handicapés.
- Améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap.
- Aider à des opérations humanitaires ponctuelles.

#### Quel bouchon ?

En plastique :

Bouchon de bouteille d'eau minérale plate ou gazeuse.

Bouchon de bouteille de lait.

Bouchon de bouteille de soda ou de jus de fruits si ceux-ci n'ont pas une pellicule d'étanchéité à l'intérieur.

Mais également, bouchon de liège : Utilisé pour la fabrication d'isolant.

#### Où les déposer ?

À la mairie de Carnetin, aux heures d'ouverture du secrétariat.

En récupérant vos bouchons, vous ferez ainsi 2 bonnes actions :

Une action d'aide et de solidarité envers ceux qui n'ont pas la chance d'avoir toutes leurs capacités physiques et une action écologique en recyclant les bouchons. Ainsi, nous contribuons à diminuer les déchets dans les usines d'incinération, à économiser du pétrole et à préserver la forêt.

En effet, les bouchons sont fondus pour en faire des palettes, en lieu et place des palettes bois qui ont une durée de vie de 3 à 4 ans contre dix ans garantis, pour les palettes pastiques. Celles-ci seront également recyclées en fin de vie.

**Pour info : 30 tonnes de bouchons = 1 fauteuil pour handicapé.**

Pour tout renseignement : J.M. DULIN : 06 14 66 62 47.

